

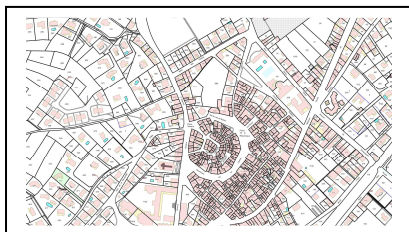
SURELEVATION (Article R421-1 du Code de l'urbanisme)

Vous devez déposer un dossier de PERMIS DE CONSTRUIRE lorsque vous prévoyez la surélévation de votre habitation avec la création de niveau.

Pièces à fournir pour constituer la demande

Formulaire CERFA n° 13406*03 ou 13409*03 rempli et signé.

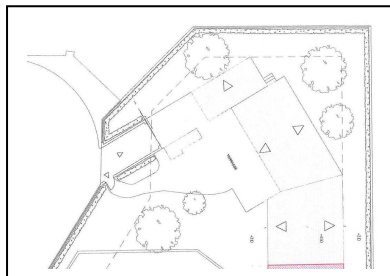
DOSSIER
En 4 exemplaires (5
dans le périmètre des
ABF)



Plan de situation

Échelle 1 /1000 °

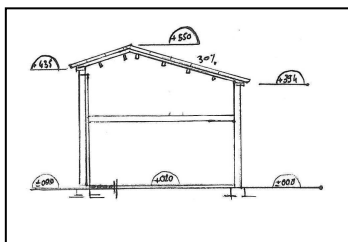
Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie



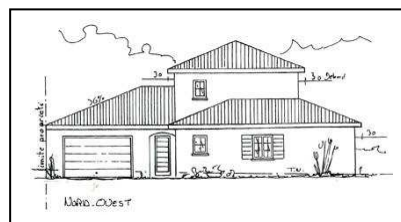
Plan de masse

Indiquer l'échelle et l'orientation

Implantation par rapport aux limites séparatives, aux limites sur voirie publique et aux constructions existantes sur le terrain



Coupe verticale



Plans de façade avant et après le projet

Projet

Notice explicative et descriptive du projet
Insertion paysagère et photos

Vous pouvez télécharger les imprimés de permis de construire
sur le site internet

www.paulhan.fr

rubrique urbanisme / formulaire /

Mairie de PAULHAN — 19 cours National 34230 PAULHAN